

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférent au conseil municipal	En Exercice	Votants
15	15	13

Séance du 09 juin 2023

Date de la convocation
05 juin 2023

Date de la séance
09 juin 2023

N°2023_06_02

Dénomination de voies

L'an deux mille vingt-trois et le neuf juin à 19 heures 00, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Catherine MALAISÉ (Maire).

Présents : Catherine MALAISÉ, Claude LÉVÊQUE, Jocelyne LARUE, Chantal WAGNER, Brigitte GODART, Benjamin WAQUELIN, Patrick MATHIEU, Damien LEGROS, Frédéric LEFEVRE, Benoît LEBON, Jean-Michel BOSTYN, Audrey POTAUFEUX, Jean-Noël GODIN

Absents avant donné procuration :

Absents excusés : Justine MARCY-CHINCHILLA

Absents : Damien GOULARD

Secrétaire de séance : Chantal WAGNER

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29 et L. 2121-30,

CONSIDÉRANT l'obligation de dénommer les voies publiques ou privées ouvertes à la circulation,

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services, notamment de secours et postaux, et de faciliter le repérage de la population au sein de la commune,

CONSIDÉRANT l'avis des membres de la commission « Voiries et réseaux », en date du 30 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- que les voies ouvertes à la circulation de la commune, ci-après désignées par le numéro sous lequel elles figurent aux plans annexés à la présente délibération, recevront les dénominations officielles suivantes :

N°	Nom de la voie	Point de départ	Point d'arrivée
1	Chemin du Bois Douette	Route départementale n° 75 de Reims à Jonchery-sur-Vesle	Chemin rural de Montigny-sur-Vesle à Châlons sur Vesle, à hauteur de la parcelle cadastrale n° A 1819
2	Chemin de Naurois	Route départementale n° 675 de Jonchery-sur-Vesle à Bouvancourt	Chemin rural n° 18 de Montigny-sur-Vesle à Prouilly

- de charger le Maire de porter ces dénominations à la connaissance de la population par l'apposition de plaques adéquates et la transmission aux services concernés.

Le Maire, Catherine MALAISÉ

RF Sous Préfecture de REIMS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 16/06/2023 051-215104159-20230609-2023_06_02-DE